

CONSEILS 
CONSULTATIFS
d'habitants

Guide des membres des Conseils consultatifs d'habitants 2023-2024

Ville de

Besançon



ÉDITO

Depuis de nombreuses années, les Conseils Consultatifs d'Habitants (CCH) sont un des outils essentiels de la démocratie locale bisontine. Instances de dialogue et d'échange, ils permettent le recueil de la parole des habitants dans le cadre des projets portés par la Ville.

Parce que la démocratie participative doit concerner le plus grand nombre, la municipalité a rénové les CCH dès 2021 pour en faire des outils plus adaptés aux citoyens et permettre à chaque Bisontine et Bisontin de pouvoir un jour faire l'expérience de la participation citoyenne.

Pour ce nouveau mandat 2023-2024 des CCH, la Ville a souhaité poursuivre leur évolution en se basant sur les propositions des membres effectuées lors d'un temps de bilan. Davantage de convivialité et d'échanges, des réunions plus courtes, des formats de rencontre plus diversifiés... Nous espérons que cette formule améliorée donnera entière satisfaction.

Kévin BERTAGNOLI

Adjoint à la maire en charge
de la participation citoyenne

Les CCH, c'est quoi ?

Les Conseils Consultatifs d'Habitants sont des instances participatives de la Ville de Besançon.

Ils font partis de la boîte à outils appelée « Les Ateliers Citoyens », parmi d'autres dispositifs comme le Budget participatif, les Initiatives citoyennes ou encore l'Assemblée des Sages.

Au nombre de 7 sur le territoire, les CCH correspondent aux conseils de quartier au sens de la loi.

Composé de 30 membres, chaque CCH est divisé en deux collèges :

- **Un collège « Habitants »** (2/3 des membres), composé pour moitié de membres tirés au sort sur les listes électorales et pour l'autre moitié de candidat-es tiré-es au sort sur une liste de volontaires ;
- **Un collège « Acteurs du quartier »** (1/3 des membres), composé d'associations, commerçant-es, entrepreneur-es participant à la vie de leur quartier.

Les membres sont désignés pour 1 an renouvelable 2 fois, sur demande écrite, soit 3 ans maximum pour les plus motivés d'entre eux.

Tous les membres sont égaux : il n'y a ni président-e ni référent-e pour l'instance.

Les CCH constituent une porte d'entrée dans la vie citoyenne bisontine.

Ils ont pour objet de permettre aux Bisontines et Bisontins :

- d'échanger sur leurs besoins, mais aussi de faire émerger de nouvelles idées ;
- de s'impliquer dans la démocratie locale bisontine ;
- d'être consultés sur les projets en cours.





CONSEIL CONSULTATIF

d'habitants

Les 7 CCH



**Montrapon
Montjoux
Fontaine-Écu
Montboucons
Tilleroyes**

**Rosemont
Saint-Ferjeux
Grette
Butte
Velotte**

Un **Conseil Citoyen (CC)** de Planoise est étendu en lieu et place de l'ex CCH Planoise - Châteaufarine - Hauts-du-Chazal. Les **CC** sont des instances présentes dans les quartiers prioritaires de la Ville (QPV). Ils sont des partenaires du Contrat de ville.

Ils reposent sur une loi différente des conseils de quartiers : la Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite « Loi Lamy ».



Saint-Claude
Torcols
Chailluz



Palente
Orchamps
Combe
Saragosse
Vaïtes



Chaprais
Cras



Bregille
Prés-de-Vaux
Clairs-Soleils
Vareilles



Battant
Boucle
Chapelle
des Buis



Les CCH, comment ça marche ?

- **Les modalités de travail** sont souples. Elles sont travaillées en début de mandat avec les membres recrutés. Différents formats de rencontres sont proposés.

Exemples de rencontres pour le mandat 2021 - 2022 :

- ▶ Balade urbaine à Palente-Orchamps et dans le quartier des Vaîtes, visite de terrain : «forêt de Bregille et Grand Désert» en lien avec la gestion et l'aménagement de la forêt ainsi que la tranquillité publique.
- ▶ Échanges avec les services de la Ville et les élus : séance sur l'égalité des genres dans l'aménagement urbain, séance sur la thématique de la sécurité et de la tranquillité publique...
- ▶ Consultation sur le parcours santé de Bregille, conçue et travaillée en lien avec le CCH du secteur suite à une interpellation de ses membres.

- **Une rencontre inter CCH** est organisée tous les ans, afin de faire un bilan partagée dans l'objectif d'améliorer le fonctionnement de l'instance.

- **Des formations** sont proposées à celles et ceux qui le souhaitent, sur les compétences de la Ville et le budget, ainsi que sur l'intelligence collective et la dynamique de groupe.

- Chaque CCH dispose d'un **espace réservé sur la plateforme numérique de participation atelierscitoyens.besancon.fr**

La plateforme est l'occasion pour les membres des CCH de retrouver l'ensemble des documents en lien avec l'activité du CCH (comptes rendus, photos, plans). Un espace de discussion leur permet d'échanger en dehors des réunions.

- **Accompagnement**

Le service Démocratie participative est l'interlocuteur principal des CCH. Un agent de développement est chargé d'animer les réunions avec chaque conseil. Il assure également le suivi des projets participatifs et des interpellations.

L'adjoint à la maire en charge de la démocratie participative et, le cas échéant, l'adjoint à la maire en charge du quartier participent aux temps collectifs.

- **Les règles collectives de travail**

- 1 - Travailler dans l'intérêt collectif des membres et du quartier.
- 2 - Adopter, en toutes circonstances, un comportement respectueux vis-à-vis d'autrui (membres de l'instance, personnel de la Ville, élus).
- 3 - Respecter les valeurs républicaines, de neutralité politique et religieuse.
- 4 - Respecter la parole de chacun, ne pas monopoliser la parole.
- 5 - Respecter l'organisation des instances, telle que définie par le Conseil municipal.



La boîte à outils citoyenne

La Ville de Besançon met à disposition une boîte à outils citoyenne appelée «Ateliers citoyens» qui permet à l'ensemble des Bisontin-es de s'impliquer dans la vie démocratique locale selon leurs disponibilités et l'engagement qu'ils sont prêts à offrir.

- **Le Budget participatif** permet aux Bisontin-es de proposer un projet pour améliorer la Ville et le cadre de vie. Si celui-ci est recevable et que les Bisontin-es votent pour lui, il est financé et réalisé par la collectivité dans la limite de l'enveloppe financière attribuée.
- **Les Initiatives citoyennes** ouvrent la possibilité aux Bisontins et Bisontines d'adresser une requête écrite à la Ville, qu'il s'agisse d'une demande, un vœu, une plainte ou une opinion sur tout sujet qui concourt à la vie locale et qui relève des compétences de la Ville de Besançon.
- **La plateforme numérique de démocratie participative «Ateliers citoyens»** : créée en 2021, elle permet à toutes et tous de participer à la vie locale sans contrainte d'horaire. Sur la plateforme, il est possible de contribuer à des concertations, de suivre l'actualité liée à la démocratie participative bisontine et de consulter l'agenda des prochaines rencontres.
- **Les concertations sur des projets spécifiques** (concertation secteur Jules Haag, végétalisation de la Place de la Révolution, Quartier Nord-Est apaisé...)
- **Les instances participatives** : les Conseils Consultatifs d'Habitants, mais aussi le Conseil Bisontin des Jeunes (réservé aux jeunes en classe de 5^e) ainsi que l'Assemblée des Sages (instance dédiée aux personnes âgées de 60 ans et plus).



CONTACT

Service Démocratie Participative

Pôle Gestion

Centre municipal Sancey

27 rue Sancey à Besançon

Tél. 03 81 87 80 70

Courriel : cch@besancon.fr

Ville de
Besançon